



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mission sur l'avenir de la profession d'opérateur de ventes volontaires

Paris, le 20 décembre 2018. - **Le Symev salue la qualité du rapport remis à la Garde des Sceaux, qui consacre le rôle structurant des Commissaires-priseurs dans le rayonnement de la France sur le marché de l'art et leur restitue la maîtrise de leur régulation professionnelle. Il en appelle à une transposition législative rapide de ses recommandations.**

Le Symev a été entendu et se déclare satisfait des recommandations remises par Madame Henriette Chaubon et Maître Edouard de Lamaze à Madame la Garde des Sceaux, pour parfaire la libéralisation du métier des Commissaires-priseurs dans un cadre régulé, restaurant la responsabilité des professionnels dans la conduite de leur destinée.

Ce rapport reconnaît le rôle structurant des Commissaires-priseurs dans l'animation des territoires, dans la vitalité du marché de l'art français, sa place sur la scène internationale et sa dynamisation, notamment dans le domaine des ventes dématérialisées.

Réhabilitant la prestigieuse appellation de « Commissaires-priseurs », ce rapport vise au renforcement de la profession, en lui permettant d'étendre ses activités, notamment aux inventaires notariés, en allégeant et simplifiant les procédures qui lui sont imposées, en particulier grâce à un guichet unique administratif, et en permettant une réforme de la formation, pour lui apporter une dimension plus entrepreneuriale.

Enfin, les rapporteurs ont été réceptifs aux attentes des professionnels ambitionnant de prendre la responsabilité des destinées de leur métier, la mission de promotion et de représentation des Commissaires-priseurs ayant à l'avenir vocation à être confiée à un nouveau Conseil, majoritairement composé de professionnels, qui remplacera le Conseil des Ventes Volontaires.

Désormais, le Gouvernement et les Parlementaires disposent d'une feuille de route recueillant le très large soutien de la profession des Commissaires-priseurs représentée par le Symev, qui en appelle à **la transposition la plus rapide possible de ces recommandations dans un texte législatif**. L'adoption de ces réformes représente une impérieuse et urgente nécessité pour remettre la profession sur les voies d'une reconquête tant attendue, au service du rayonnement de la France sur le marché mondial de l'art.